



## Test adn en allemagne les risque

Par **mimi**, le **05/09/2014** à **16:08**

je voudrais faire un test adn en allemagne quel SOUS sont les risque et cela sera t il connu en france

;

Par **domat**, le **05/09/2014** à **16:12**

cela dépend du motif de ce test.

si c'est pour un problème de filiation, seule un analyse biologique ordonnée par un juge en france, peut permettre à un juge de confirmer ou d'infirmier une filiation.

les test adn pratiqués au moyen d'internet n'ont aucune valeur juridique en france.

cdt

Par **mimi**, le **05/09/2014** à **16:24**

si j envoie mon adn en allemagne suis je en fraude et devrais je payer une amende

Par **domat**, le **05/09/2014** à **18:06**

le fait de faire un test adn par le laboratoire de votre choix y compris à l'étranger n'est pas un fraude donc pas d'amende, mais juridiquement il n'aura aucune valeur.

Par **Jibi7**, le **05/09/2014** à **18:21**

Hello Mimi,

Pour avoir connu - bien avant internet - la solution du test dans un laboratoire hospitalier allemand ; avec prélèvement des personnes sur place je peux vous confirmer que c'est une bonne solution si vous voulez éliminer des doutes, rester dans la discrétion avant de décider ensuite ce que vous en ferez .

Parfois c'est simplement utile pour des raisons médicales en face de problèmes génétiques ..  
Quand un mineur est en cause ou qu'il s'agit de personnes de bonne foi, le test a l'etranger

est plus simple.

La procédure par juge, française, suppose qu'on veut modifier l'état civil, faire reconnaître des droits et en principe que cela soit au bénéfice de quelqu'un ..

Chacun est libre de vouloir connaître la vérité des origines..  
par contre il faut réfléchir aux conséquences de cette vérité...